

## DÉLAIS D'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE PRIME « APPRENANT » (PRIME P3)

Au plus tard le 15/12 de l'année scolaire du passage au niveau C

Le plus tôt possible dès l'annonce de la réussite et au plus tard le 15/10 de l'année qui suit la certification

### **SOUMISSION PAR L'APPRENANT**

L'apprenant se connecte à : https://monespace.wallonie.be

L'apprenant recherche, complète et soumet le formulaire de demande de prime

# OU

#### **SOUMISSION PAR L'OPERATEUR**

(à titre exceptionnel)

L'opérateur fait compléter le formulaire papier P3 par l'apprenant

L'opérateur introduit et soumet la demande via OPLA (il y joint le formulaire papier scanné)

### Le référent encode le type et la date de certification dans OPLA

L'OFFA vérifie si les critères d'éligibilité sont remplis

La RW effectue une vérification complémentaire et verse ou non la prime à l'apprenant